

Espace Ecully – 7, rue Jean Rigaud – 69130 Ecully

INVITES

- Elus et salariés du Comité

MAIRIE D'ECULLY

- Sébastien MICHEL (Maire), représenté par
- Christophe MOREL-JOURNEL (Adjoint aux Sports) - présent

F.F.T.T. - LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE TENNIS DE TABLE

- Christian PALIERNE (Président FFTT) – excusé, courrier distribué aux participants
- Jean-Luc GUILLOT (Président Ligue) – excusé, courrier distribué aux participants

ORDRE DU JOUR

19h00 >> Accueil des participants

19h30 >> Ouverture de l'Assemblée Générale Mixte

- Accueil de la Mairie d'Ecully (Mr Christophe MOREL-JOURNEL)
- Hommage aux disparus
- Point sur le protocole sanitaire
- Modifications Statutaires
- Approbation du procès-verbal de l'A.G. du 28/09/2019
- Rapport moral de la Présidence
- Bilan d'activité 2019/2020
- Rapport financier présenté par l'Expert-Comptable
- Approbation des comptes annuels 2019/2020
- Présentation des projets 2019/2020
- Approbation du budget initial 2020/2021
- Questions diverses
- Election du nouveau comité Directeur
- Election du délégué auprès de la FFTT
- Projets 2020/2024

21h30 >> Clôture de l'Assemblée Générale et pot de l'amitié !

Ouverture de séance à 19h30 par Eric APPELGREN, Président

Eric APPELGREN remercie les invités et les présidents de clubs.

Cédric ROUSSET, Secrétaire Général du Comité et Vice-Président, annonce l'ordre du jour

Mot de Monsieur MOREL-JOURNEL, adjoint aux sports de la ville d'Ecully

Eric APPELGREN, ouvre officiellement l'Assemblée Générale Mixte et rappelle que seuls les Présidents de club ou leur représentant peuvent intervenir.

Les conditions de quorum sont atteintes (50% des clubs et des voix pour l'AGO).

	Nombre d'adhérents	Nombre de présents
Clubs	63	40
Suffrages	249	177

Contenu

I)	4	
	Modifications Statutaires	4
II)	4	
1.	4	
2.	4	
3.	55	
a)	55	
b)	5	
f)	5	
4.	5	
5.	7	
6.	7	
7.	87	
a)	Elections au Comité Directeur	7
b)	Elections des délégués du Comité auprès de la FFTT	7
8.	8	
9.	9	

D) **Assemblée Générale Extraordinaire**

Approbation des modifications statutaires

Présentation des modifications statutaires envisagée sur le nombre d'élus au comité directeur porté de 10 à 12, et au bureau porté de 4 à 5.

Ratification de la décision du CD en date du 8/03/2018 portant sur le transfert du **siège social au 28 rue Julien 69003 Lyon**

Vote d'approbation n°1

Oui : 40 clubs soit 177 voix

Non : 0

Abstention : 0

La résolution est approuvée à l'unanimité

II) **Assemblée Générale Ordinaire**

1. **Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28 septembre 2019**

- Téléchargeable via le lien suivant https://www.rhoneyontt.com/le_comite/pdf/ag/pv_ag_190928-v03.pdf

• Vote d'approbation n°2 – Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 septembre 2019

Oui : 40 clubs soit 177 voix

Non : 0

Abstention : 0

La résolution est approuvée à l'unanimité

2. **Rapport moral de la Présidence**

Merci à tous de votre présence ici ce soir pour cette assemblée générale mixte convoquée pour statuer sur les comptes 2019/2020 et l'élection du nouveau comité directeur pour l'olympiade 2020/2024.

Comme je le répète chaque année, avec près de 400 k€ de budget, le comité est une véritable entreprise. Sa gouvernance nécessite des compétences multiples (managériales, juridiques, comptables, informatiques...), de la disponibilité et un cadre organisationnel compatible avec les exigences d'une société et de collectivités qui évoluent sans cesse et à un rythme soutenu.

Le caractère affirmé de chacun et la recherche de l'excellence ne sont pas les seules qualités nécessaires. Le respect, la bienveillance, la probité et le bon sens permettent de poser les bonnes questions, de trouver des solutions.

Des qualités techniques et humaines qui permettent à chacun d'apporter sa pierre à l'édifice, en confiance et dans la sérénité.

Ainsi, les membres du comité directeur ont œuvré toute l'année en apportant leurs connaissances et leurs implications.

Le bureau a cherché systématiquement à partager les décisions qui relèvent de son ressort avec l'ensemble du CD.

Plutôt qu'un long discours, je préfère vous laisser écouter le bilan d'activité à travers les acteurs présents cet après-midi.

Le comité organise les compétitions et assume les responsabilités régaliennes découlant de l'appartenance à la FFTT, fédération olympique. Il travaille aussi au service des clubs en les aidant dans leurs propres projets afin de les lancer et de les pérenniser.

3. Bilan d'activité

a) Quelques Chiffres

- Présenté par Cédric ROUSSET, Secrétaire.

2019/2020	Rhône	Métropole de Lyon
Clubs	24 (+0)	43 (-1)
Licenciés	1 372 (+72)	4 143 (+238)

- La vie des clubs :
 - GERLAND : 1° club de France, premier à dépasser les 1000 adhérents
 - TTCAV (Villefranche) co-organisateur du Championnat de France Séniors 2020 à Arnas
- Saison 2020/2021
 - MONts d'Or et QUIncieux fusionnent sous le nom « MONKI PONG »
 - Fermeture de clubs : Amicale St Irénée, TC Montrottier-Albigny, Pierre Bénite TT au 1/07/2020

b) Salariés

- 3 salariés actuellement
 - 1 Conseiller Technique Départemental (CTD), Christian VIGNALS, à 80%
 - 1 Chargée de Communication à temps partiel, Stéphanie SANTIER
 - 1 Chargé de projets à plein temps, Gary PAGE

c) Technique

- L'année a été pour le moins très perturbée. Cependant, après un stage de Vichy record en 2019, celui de juillet 2020 a été une belle réussite dans un contexte sanitaire très contraignant.

4. Rapports et bilans financiers

- Le Comité a fait appel à un expert-comptable pour présenter à ses partenaires publics des comptes certifiés.

Cela passe par une revue des comptes, en relais au travail effectué par Eric APPELGREN et Yves GUIDOT. L'expert-comptable assure également l'établissement des bulletins de salaire des salariés du Comité.

Cette année, le comité a pris en charge des honoraires complémentaires afin d'apporter aux clubs une aide forte sur des contraintes juridiques.

Présentation des comptes annuels du comité départemental du tennis de table Rhône

- Le compte de résultat

- Les recettes

Vente de licences et critères : les recettes diminuent de 2.83 % en passant de 214 757 € à 208 678 €. la marge dégagée est donc moindre puisqu'elle atteint les 50 996 € contre 53 906 € pour l'exercice précédent.

La vente de licences traditionnelles continue de décroître à l'inverse des licences promotionnelles.

On retiendra par ailleurs les produits relatifs aux compétitions régionales ont été divisées par 2 (6 172 € contre 12 400 € en 2018-2019). C'est une des conséquences de la crise sanitaire.

Les subventions ont progressé. Mais il y a lieu de distinguer celles destinées au comité départemental et celles dédiées à l'organisation du championnat de France vétérans. Ces dernières seront reversées à la fédération qui prend en contrepartie les charges afférentes.

- Les charges
L'ensemble des frais généraux est en hausse de 5 245 € justifié par :

- Les honoraires : en effet à l'initiative du président, il a été proposé aux clubs une assistance dans la gestion des contrats de travail des personnes qu'elles emploient (+ 8 416 €)
- le poste indemnité animation est en hausse de + 1 675 €
- le poste frais de réception + 1 617 €

Dans le même temps, baisse de nombreux postes dont :

- le poste location de salles - 1 209 €
- le poste autres matières et fournitures – 1 478 €
- le poste indemnités arbitres/juges arbitres : - 3 873 €
- le poste hébergement : -1 920€

La masse salariale :

- les salaires bruts ont progressé de 10 455 €
- les charge sociales ont suivi une progression similaire de + 3 626 €

Amortissements et provisions : ils ne s'élèvent qu'à 121 €. Le matériel immobilisé est totalement amorti.

Le résultat financier : 98 € nés de produits de placement de la trésorerie

Le résultat exceptionnel : - 30 000 € correspondant aux subventions perçues pour le compte de la fédération qui lui seront allouées.

- Le bilan

- A l'actif

Immobilisations : l'ensemble du matériel est totalement amorti.

Le compte usagers et comptes assimilés : encours des sommes essentiellement dues par les clubs. Recouvrement déjà réalisé pour l'essentiel de l'encours.

Autres créances : constitués pour l'essentiel par les sommes engagées pour le compte de la fédération qui doit les prendre en charge.

La trésorerie : en diminution de près de 30 000 e compte tenu des avances réalisées pour le compte de la fédération.

- Au passif

Les fonds associatifs ont augmenté du résultat de l'exercice précédent soit 18 609 € pour atteindre le montant de 116 996 €.

Avances et acomptes reçus : correspond aux acomptes versés pour le stage à Vichy imputés ensuite

Dette fournisseurs : encours de 8 298 € en baisse significative par rapport à 2019 (32 151 €)

Dettes fiscales et sociales : pour l'essentiel les charges sociales dues pour le 2^{ème} trimestre 2020

Autres dettes : à mettre en parallèle des autres créances. Ce poste correspond aux montants perçus pour le compte de la fédération qui lui seront restitués ensuite.

En synthèse

La gestion prudente et en « bon père de famille » des années antérieures permet au comité d'avoir une structure financière particulièrement saine. Ainsi, la nouvelle mandature pourra œuvrer sereinement.

- **Questions :**

Des précisions sont apportées par Pierre KARPEL pour une meilleure compréhension des chiffres.

5. Vote d'approbation n°3 du bilan financier 2019/2020

- **Vote d'approbation n°3 – Bilan Financier 2019/2020**

Oui : 40 clubs soit 177 voix

Non : 0

Abstention : 0

La résolution est approuvée à l'unanimité

6. Budget prévisionnel 2020/2021

- Eric APPELGREN présente le budget pour la saison en cours, en comparaison avec le budget et le réalisé de la saison précédente. Ayant répondu aux précisions demandées, Eric propose de passer au vote.

- **Vote d'approbation n°4 – Budget Financier 2020/2021**

Oui : 40 clubs soit 177 voix

Non : 0

Abstention : 0

La résolution est approuvée à l'unanimité

7. Elections du Nouveau comité Directeur et du délégué FFTT

a) Election au comité directeur

- Eric APPELGREN indique qu'il a reçu une seule candidature, la liste de Monsieur Christophe ROCHARD comportant 17 noms, soit 12 titulaires maximum et 5 suppléants.
- Christophe ROCHARD présente ses colistiers et les objectifs de son équipe pour l'olympiade 2020/2024 largement inspirés des travaux des clubs lors du séminaire du 28/09/2019.

Vote à bulletin secret - Vote n°5 – Election du nouveau comité directeur

Votants : 40 clubs soit 177 voix

Liste A de menée par Christophe ROCHARD : 173 voix

Contre : 1 voix, Abstention : 3 Voix, Nuls : 0 voix

En application des statuts, la liste A remporte les 12 sièges du comité directeur et Monsieur Christophe ROCHARD est élu Président du Comité du Rhône-Métropole de Lyon pour la durée de l'Olympiade 2020/2024.

b) Election du délégué du Comité auprès de la FFTT

- Eric Appelgren indique qu'un délégué et 3 suppléants maximum doivent être nommés par l'assemblée générale pour représenter le Comité et voter lors des assemblées de la FFTT.
- Christophe ROCHARD propose de nommer Sylvain FERRIERE comme titulaire, Sabine DIDIER et Christophe ROCHARD comme suppléants, tous trois élus du comité directeur.
Leurs mandats s'arrêteront avec la nomination de nouveaux délégués par une future assemblée, et au plus tard à l'occasion du renouvellement complet du comité directeur.

Vote d'approbation n°6 – Délégué FFTT

Oui : 40 clubs soit 177 voix

Non : 0

Abstention : 0

Sylvain FERRIERE est nommé délégué titulaire auprès de la FFTT. Sabine DIDIER et Christophe ROCHARD sont nommé suppléants.

8. Questions diverses

Cette rubrique ne donne pas lieu à vote

- Joindre le comité :
 - Portable : 07 69 08 42 08 : Message transmis à plusieurs correspondants
 - Mail (merci de préciser le sujet et d'indiquer vos coordonnées)
- Joindre les responsables des compétitions : Informations sur le site

- Facturation et suivi budgétaire des clubs : Un logiciel FFTT ? En l'absence de logiciel de gestion, Yves se propose d'aider les clubs qui le solliciteraient.
- Facturation comité et Espace clubs
 - http://www.rhoneyontt.com/espace_clubs/690nnn/
 - Identifiant (nnn = votre N° de club) : 690nnn Mot de passe : celui de Spid MonClub

9. Clôture

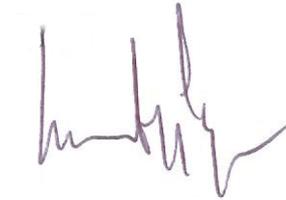
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui a été évoqué et voté dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et le Secrétaire de séance.

Cédric ROUSSET
Secrétaire Général



Eric APPELGREN
Président de séance



Christophe ROCHARD
Président élu 2020/2024

